

professionnel. Au cours des cinq dernières années, il s'est produit un changement sensible à cet égard et nos jeunes gens sont devenus chefs d'industrie. Ce renseignement, je le tiens de lord Shaughnessy même. Le Pacifique-Canadien, on le sait, emploie un grand nombre de spécialistes techniques dans les ateliers qu'il possède dans les différentes parties du pays, et je sais que ceux des jeunes gens du district de Montréal qui ont suivi les cours de l'École technique touchent aujourd'hui de gros salaires et trouvent constamment de l'emploi au service des chemins de fer et des grands établissements industriels.

C'est donc avec plaisir que je vois le Gouvernement résolu à participer d'une manière pratique à l'avancement de l'enseignement professionnel au Canada. Les succès si remarquables que l'Allemagne, ceux que les Etats-Unis et la mère patrie ont remportés dans le domaine industriel sont surtout attribuables, chacun le sait, à la supériorité de l'enseignement professionnel que l'on a prodigué dans les régions industrielles de ces pays.

Maintenant que cette malheureuse guerre est terminée et, comme on l'a fait observer cet après-midi, que le Canada doit viser à la production dans le domaine de l'industrie manufacturière aussi bien que dans celui de l'agriculture,—qui est notre industrie fondamentale,—plus on consacrera judicieusement d'argent à la cause de l'enseignement professionnel, plus importante sera la place qu'occupera notre production dans le commerce mondial.

Je n'ai qu'un seul regret: c'est que cette mesure législative se soit si longtemps fait attendre. En ceci comme en d'autres matières, le Gouvernement aurait dû commencer à formuler son programme pendant la durée de la guerre. Le projet qu'il soumet aujourd'hui semble venir un peu tard. Néanmoins, "mieux vaut tard que jamais", et c'est avec plaisir que je voterai pour la réalisation de ce programme.

Comme je disais il y a un instant, j'apprécie comme il convient les observations de mon honorable collègue de Gloucester (M. Turgeon) relativement à l'autonomie des provinces; il me paraît cependant que le projet déposé par l'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation ne laisse pas d'offrir des garanties à cet égard. Aux termes de l'alinéa "f" de la résolution, toute province recevant une subvention est tenue de fournir au ministre tout ce qu'il faut pour établir que les sommes ainsi versées sont consacrées à l'enseignement professionnel conformément aux prescrip-

tions de la loi projetée. Voilà qui sauvegarde à la fois et la province et le Dominion. Le gouvernement fédéral a le droit de veiller à ce que les sommes qu'il avancera, ne servent qu'au seul objet auquel elles seront destinées, tout comme il fait quand il met de l'argent à la disposition des provinces pour l'avancement de l'agriculture. Une subvention est accordée chaque année aux diverses provinces et les autorités fédérales exercent, dans une mesure raisonnable, une surveillance semblable à celle dont il s'agit ici. Mon honorable ami (M. Calder) connaît si parfaitement les différentes provinces qu'il n'aura pas de peine, j'en suis sûr, à s'entendre avec les autorités provinciales et que, sur le sujet qui nous occupe, il ne manquera pas de faire naître une entente cordiale entre le gouvernement fédéral et chacune des provinces. Je le répète, je n'ai aucun désir d'attarder le comité; je tiens seulement à faire savoir que j'approuve de tout cœur ce projet qui tend à l'avancement de l'enseignement professionnel dans les différentes provinces du Dominion.

La commission chargée en 1910 d'examiner cette question a rédigé un très intéressant rapport dont le dépôt, à la Chambre, remonte déjà à plusieurs sessions. La publication d'un tel rapport est chose qui fait le plus grand honneur au Canada. Ce document forme un trop fort volume pour qu'il soit possible de le lire rapidement. Il appelle l'étude et la méditation, et pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut y mettre du temps. Mais monsieur le professeur Robertson en a fait un abrégé que chacun ici devrait se faire un devoir de lire. M. Robertson ne s'en tient pas seulement à l'enseignement professionnel dans le domaine du commerce et de l'industrie; il veut qu'on établisse aussi des écoles techniques au profit des pêcheurs et des cultivateurs. Je suppose que le jour viendra où, se rangeant à l'avis du professeur Robertson, le Gouvernement mettra en pratique les conclusions des commissaires qui ont rédigé ce rapport d'un si profond intérêt.

L'hon. M. CALDER: L'honorable député de Maisonneuve (M. Lemieux) vient de dire que ce sera chose facile que de s'entendre avec les provinces; quand le projet de loi sera déposé, on constatera qu'il est conçu en des termes qui laisseront toute latitude à cet égard, ce qui, à mon sens, n'est que juste. Il nous a semblé qu'en un pays tel que le Canada, où les conditions sont diverses et les industries nom-